Envoyé en préfecture le 02/06/2021
Reçu en préfecture le 02/06/2021
Affiché le
ID : 063-216300509-20210416-2021_44CORR-DE

BRASSAC LES - MINES

MAIRIE
51 rue Charles Souligoux
63570 Brassac-les-Mines
04·73·54·30·88
04·73·54·31·67
mairie.brassac@orange.fr

III- Les conditions de prêt

Chaque usager peut emprunter jusqu'à 5 documents dont 3 documents multimédia maximum.

Le prêt de DVD est limité à 2 par abonnement familial ou individuel.

Le prêt de CD est limité à 2 par personne.

Le prêt de revues est limité à 3 par personne.

4 semaines	2 semaines	1 semaine
Roman Documentaire BD Album	Revue CD Nouveauté	DVD

Chaque prêt peut être renouvelé pour une période équivalente à la durée initiale de prêt sauf si le document fait l'objet d'une réservation ou doit être rendu à la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt).

En cas de retard dans la restitution d'un document emprunté, la médiathèque pourra prendre toute disposition utile pour assurer le retour des documents : **deux rappels** suivis d'un **avertissement** puis d'une **amende** (Voir Tarifs en annexe).

Chaque prêt peut être renouvelé pour une période équivalente à la durée initiale de prêt exception faîte des nouveautés, documents réservés ou qui doivent-être rendus à la Médiathèque Départementale

En dehors des heures d'ouvertures de la médiathèque, la restitution des documents peut s'effectuer en les déposant (dans la mesure du possible) dans la boîte aux lettres devant l'établissement ou en mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

IV- Comportement des usagers

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Il est interdit de manger et boire, sauf animation expressément organisée par la médiathèque.

L'accès des animaux est interdit à la médiathèque.

Les enfants sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte ou d'un enseignant dans le cadre scolaire. Le personnel de la médiathèque les accueille, les conseille mais ne peut en aucun cas les garder.